



## Commune de Pleugriffet

Arrondissement de  
Pontivy

Séance du 9 /07/2020

### Date de la convocation

01/07/2020

### Date d'affichage

01/07/2020

### Nombres de membres

Afférents au conseil  
municipal : 15  
En exercice : 15  
Votants : 15  
Dont 1 pouvoir.

*L'an 2020, le 9 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard LECUYER.*

***Présents :** Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur LE BRIS Gérard, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur Alain TOKARSKA, Madame COURMONT Marthe, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur GUILLAS Michel, Madame VALO Lucie, Monsieur NOUET Mickaël, Madame COCHEREL Claire.*

***Excusé(s) ayant donné procuration :** Monsieur LANTRAIN Anthony - Pouvoir donné à Madame VALO Lucie,*

***Excusé(s)***

***Secrétaire de séance :** Mme Claire COCHEREL.*

**Réf :** 2020-07/01

### **Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020.

**Réf :** 2020-07/02

### **Objet de la délibération : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 / COMMUNE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'affecter les résultats de fonctionnement du compte administratif 2019 – **Commune** au budget 2020, comme suit :

En section d'investissement, soit la somme de 300 000 € à l'article 1068.

En section de fonctionnement, soit la somme de 283 494.75 € à l'article 002.

**Réf :** 2020-05/03

### **Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE**

Sur proposition de Mr Le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'adopter le budget primitif 2020 – **Commune** – qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 1 222 400 €  
Recettes : 1 222 400 €

#### **Investissements :**

Dépenses : 1 389 930 €  
Recettes : 1 389 930 €

**Réf :** 2020-07/04

### **Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – LOTISSEMENT LES MIMOSAS**

Sur proposition de Mr Le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'adopter le budget primitif 2020 – **Lotissement Les Mimosas** – qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 8 851.65 €  
 Recettes : 8 851.65 €

**Investissement :**

Dépenses : 17 703.12 €  
 Recettes : 17 703.12 €

**Réf :** 2020-07/05

**Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – RÉSIDENCE DU MOULIN A VENT**

Sur proposition de Mr Le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'adopter le budget primitif 2020 – **Résidence du Moulin à Vent** – qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 14 305.53 €  
 Recettes : 14 305.53 €

**Investissement :**

Dépenses : 28 609.73 €  
 Recettes : 28 609.73 €

**Réf :** 2020-07/06

**Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – RÉSIDENCE DES HORTENSIAS**

Sur proposition de Mr Le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'adopter le budget primitif 2020 – **Résidence des Hortensias** – qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 113 146.39 €  
 Recettes : 113 146.39 €

**Investissement :**

Dépenses : 199 388.88 €  
 Recettes : 199 388.88 €

**Réf :** 2020-07/07

**Objet de la délibération : CONVENTION 2020 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE ST-JOSEPH – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

Le Maire rappelle que l'école privée St-Joseph a signé un contrat d'association avec l'Etat, le 21 décembre 2005, avec accord du Conseil Municipal uniquement pour les élèves inscrits en primaire (classes élémentaires : CP, CE et CM).

Aussi, conformément au Code de l'Education, la commune est tenue d'assurer les dépenses de fonctionnement pour ces élèves domiciliés à PLEUGRIFFET, à l'exception de la rémunération des enseignants prise en charge par l'Etat.

Il poursuit en indiquant que la participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement moyen par élève d'un établissement public de référence du Département pour des classes comparables, communiqué par l'inspection académique.

Le montant est calculé sur la base de ce prix de revient multiplié par le nombre d'enfants scolarisés dans les établissements et domiciliés à PLEUGRIFFET.

Pour 2019/2020, le forfait moyen à prendre en compte est le même pour toutes les communes n'ayant pas d'école publique sur leur territoire. Il a été fixé par le conseil départemental de l'éducation nationale à 426.65 € pour un élève d'élémentaire.

En conséquence, il est proposé :

- de verser à l'Ecole St- Joseph, une subvention d'un montant de 36 265.25 € (426.65 € x 85 élèves), au titre du contrat d'Association.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil de la possibilité pour la commune de verser une participation forfaitaire pour la scolarisation des enfants inscrits en classe maternelle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2020 :

- de verser à l'Ecole St- Joseph, une subvention d'un montant de 36 265.25 € au titre du contrat d'Association, et une participation forfaitaire de 32 734.75 € pour les classes maternelles, soit un montant total de 69 000 €.
- Les versements seront effectués selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération et prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6558.
- d'autoriser Le Maire à signer les documents et conventions relatifs à ce dossier.

**Réf :** 2020-07/08

**Objet de la délibération : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / 2020**

Après délibération et étude des dossiers de demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des subventions 2020 aux associations qui ont adressé un dossier complet à la mairie, comme suit :

Saint-Pierre de Pleugriffet:	1 300 €
ACCA:	235 €
Anciens combattants:	255 €
Club de l'Amitié:	510 €
APEL:	360 €

Comité des Fêtes	518 €
Asso Plein Air:	86 €
Asso Oxygène:	190 €
Comice Agricole:	100 €
Solidarité Paysans	30 €
ARIF	20 €
Banque alimentaire :	52 €
Resto du Cœur	50 €
Club Cyclo de Réguiny:	40 €
Canoé Kayak Club Rohan	40 €
Twirling Club Guégon	40 €
Judo Club JOSSELIN	50 €
Amicale des donneurs de sangs	100 €
Asso des conjoints survivants...	50 €
Asso Karuna Yoga	100 €

Ainsi que le versement de 65 € à l'ACCA par piéteur de ragondins (8 piègeurs).

Pouvoir est donné au Maire pour réaliser les écritures correspondantes.

**Réf :** 2020-07/09

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION 2020 / ADMR**

Après avoir présenté le rapport d'activité de l'ADMR, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention globalisée de 2 159 € calculée à partir du nombre d'habitants (0.90 € x 1293 habitants) et des heures d'intervention sur la commune (0.090 € x 11 064 heures).

**Réf :** 2020-07/10

**Objet de la délibération : CANTINE SCOLAIRE : TARIF DES REPAS 2020/2021**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2020-2021, comme suit :

- Tarif enfant : 3.30 €
- Tarif adulte : 5.00 €.

**Réf :** 2020-07/11

**Objet de la délibération : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

Suite au vote du budget 2020, le Maire rappelle aux élus que, pour financer les dépenses d'investissement réalisées ces derniers mois, notamment la construction de la nouvelle mairie, et pour bénéficier d'une Trésorerie saine, il est judicieux de recourir à l'emprunt.

Il propose de contacter différentes banques pour connaître leurs propositions pour un prêt de 250 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire :

- pour faire les démarches auprès des banques pour solliciter un prêt de 250 000 €.
- pour négocier les conditions de prêt
- pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2020-07/12

**Objet de la délibération : CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LES ACTIVITÉS ET ANIMATIONS COMMUNALES**

Le Maire fait part aux élus qu'il serait judicieux de créer une régie d'avance et de recettes pour les animations communales à venir (ex : cours de cuisine...).

Ainsi, cette régie permettrait d'une part, d'encaisser le produit des inscriptions aux activités et aux animations réalisées par la commune et de payer les dépenses liées à l'organisation de ces activités et animations diverses.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et donne tout pouvoir au Maire pour faire la demande auprès de Mme La Trésorière Principale.

**Réf :** 2020-07/13

**Objet de la délibération : FIXATION DU LOYER DE LA MAM**

Les travaux de construction de la MAM arrivant à terme, le Maire fait part aux élus qu'il convient de fixer le loyer de la MAM qui sera occupé par l'Association L'ES'SENS'IEL DES TOUTS PETITS ».

Après délibération, par 8 voix « pour », le loyer est fixé à 300 € mensuel.

**Réf :** 2020-07/14

**Objet de la délibération : LOYER DES PROFESSIONNELS DURANT LE COVID 19**

Le Maire fait part aux élus que plusieurs professionnels ont sollicité auprès de la mairie, un report de leur loyer durant la période de confinement.

- Lucia couture 1 mois

- O salon d'Elodie 3 mois
- Mme FESNEAU Kiné 3 mois

Aussi, il propose que la commune fasse un geste en faveur des professionnels qui ont vu leurs chiffres d'affaires baisser considérablement.

Par ailleurs, il indique qu'en avril, Mme BERTHERAT Lucia a quitté le local où elle avait installé un atelier de couture.

Après délibération, considérant les manques à gagner durant la crise sanitaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser deux mois de loyer gratuit à chaque professionnel.

Les mois de mars et avril 2020 ne seront pas facturés aux 3 établissements.

**Réf :** 2020-07/15

**Objet de la délibération : ACHAT DE ROBOTS TONTE**

L'adjoint délégué, chargé de l'entretien des terrains de foot, donne un compte rendu des essais qui ont été réalisés à Kernormand avec des robots de tonte.

Par ailleurs, il explique que la commission a visité également des sites où des robots sont utilisés sur les terrains de football.

Après délibération, et étude comparative des différentes caractéristiques de chaque robot, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Concept Motoculture de NOYAL-PONTIVY qui propose 4 robots Automower Pro HUSQVARNA – 550, avec une largeur de coupe de 24 cm, pour un prix unitaire de 3 000 € HT, auquel il faut ajouter les kits d'installation de bobines de câbles.

Le total de cet investissement s'élève à 12 100 € HT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les papiers correspondants.

**Réf :** 2020-07/16

**Objet de la délibération : PROGRAMME DE VOIRIE 2020 : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Suite à l'appel d'offres relatif au marché de voirie 2020, l'adjoint chargé du dossier donne les résultats de la réunion d'ouverture des plis.

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

	EUROVIA BRETAGNE	PIGEON BRETAGNE SUD	COLAS	BERTHO TP	EIFFAGE
<b>Critère Prix</b>					
Montant HT pour la tranche ferme	114 756,60 €	98 259,48 €	94 220,50 €	121 356,90 €	97 610,90 €
Critère Prix: Note sur 10*	8,21	9,59	10	7,76	9,65
Pondération /60 points	49,26	57,53	60	46,58	57,92
<b>Valeur technique</b>					
Mémoire technique avec présentation de l'organisation du chantier, des moyens mis en œuvre, respect des règles de sécurité, planification et qualité d'exécution des prestations, références.	Mémoire technique complet Planning respecté, et conforme au marché Présentation de l'entreprise détaillée Prise en compte des règles de sécurité Méthodologie Nombreuses références	Mémoire technique complet Planning respecté, et conforme au marché Présentation de l'entreprise détaillée Prise en compte des règles de sécurité Méthodologie Nombreuses références	Mémoire technique complet Planning respecté, et conforme au marché Présentation de l'entreprise détaillée Prise en compte des règles de sécurité Méthodologie Nombreuses références	Mémoire technique complet Planning respecté, et conforme au marché Présentation de l'entreprise détaillée Prise en compte des règles de sécurité Méthodologie Nombreuses références	Mémoire technique complet Planning respecté, et conforme au marché Présentation de l'entreprise détaillée Prise en compte des règles de sécurité Méthodologie Nombreuses références
Valeur technique: Note sur 10	10	10	10	10	10
Pondération / 40 points	40	40	40	40	40
<b>TOTAL:</b>	<b>89,26</b>	<b>97,53</b>	<b>100</b>	<b>86,58</b>	<b>97,92</b>
<b>Classement</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

Après délibération, le Municipal valide le choix de la commission, qui a retenu la proposition de l'entreprise COLAS de PLOERMEL qui a présenté l'offre la mieux disante pour la tranche ferme pour un montant HT de 94 220.50 €.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide dans un premier temps, de ne réaliser que la tranche ferme cette année.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants et les pièces du marché.

**Réf :** 2020-07/17

**Objet de la délibération : VOIRIE 2020 : RÉALISATION DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE**

Suite à la consultation d'entreprises de travaux publics, l'adjoint délégué présente à l'assemblée le devis des Ets COLAS de PLOERMEL pour la réalisation de point à temps automatique sur différentes routes communales détériorées notamment lors d'intempéries.

Le prix de la tonne est de 775 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal décide de valider leur proposition pour un tonnage prévu de 2 x 4 tonnes.

Pouvoir est donné au maire pour signer les documents correspondants

**Réf :** 2020-07/18

**Objet de la délibération : IMPLANTATION DU PARC EOLIEN : DÉCISION A PRENDRE**

Le Maire informe les élus que 7 constructeurs de parcs éoliens ont contacté la Mairie pour proposer de nouveaux lieux d'implantation d'éoliennes sur la commune.

Après délibération, considérant les éventuelles nuisances pouvant être occasionnées et compte tenu des problèmes déjà rencontrés avec le parc éolien existant à la Grande Place, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à toutes les demandes d'implantation de nouveaux parcs éoliens sur la commune.

**Réf :** 2020-07/19

**Objet de la délibération : VENTE D'UN TERRAIN / RÉSIDENCE DU MOULIN A VENT**

Le Maire informe le Conseil que Mr PAPIN Ludovic et Mme LAVENANT Anne-Sophie domiciliés 8 Rue du Pont Neuf - 56120 PLEUGRIFFET souhaitent acquérir le lot : n° 2 à la Résidence du Moulin à Vent, d'une surface de 1 018 m<sup>2</sup> en vue de construire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour vendre ce terrain à Mr PAPIN Ludovic et Mme LAVENANT Anne-Sophie au prix de 8 € TTC le m<sup>2</sup> (Prix fixé par le Conseil Municipal le 12 décembre 2017)

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2020-07/20

**Objet de la délibération : RESTAURATION SCOLAIRE / CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET STAGIAIRISATION**

Le Maire informe les élus que le contrat à durée déterminée de la personne responsable de la restauration scolaire touche à sa fin et qu'il convient de réfléchir à son renouvellement avant la rentrée scolaire.

L'agent donnant entière satisfaction dans la mission qui lui a été confiée, le Maire propose que le poste soit transformé en poste permanent et que l'agent soit stagiaire au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Pour ce faire, le Maire propose aux élus d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28.18 h/35), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour assurer l'emploi de responsable de la restauration collective.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la création d'emploi d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet (28.18 h /35)
- De valider le recrutement de Monsieur LE BONNIEC Franck de PLEUGRIFFET.
- De donner pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.
- de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2020, comme suit :

✓ Filière administrative :

- 1 attaché (TC) (avec fonction de secrétaire de mairie)
- 1 Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (32 / 35<sup>ème</sup>)

✓ Filière animation :

- 1 adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à TC.

✓ Filière technique :

- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (TNC) (17.5/35<sup>ème</sup>)
- 2 adjoint technique (TC)

- 1 adjoint technique stagiaire (TNC) – (28.18/35<sup>ème</sup>)
- 1 adjoint technique à TNC non titulaire à TNC (29.58 / 35<sup>ème</sup>)

**Réf :** 2020-07/21

**Objet de la délibération : DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)**

Le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du 23 mai 2020, le conseil Municipal a désigné comme membres élus du CCAS, Mme Jessica ROLLAND, Madame Marthe COURMONT, Mme Lucie VALO et Mme Claire COCHEREL.

Aussi, il appartient de nommer 4 membres supplémentaires hors conseil, parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Après délibération, sont désignés comme membres extérieurs nommés par le Maire, Mme Anta TOURNABIEN, Mme Martine GILLET, Mme Jacqueline LE BIHAN et Mr Albert LANTRAIN.

**Réf :** 2020-07/22

**Objet de la délibération : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :**

La Commission d'appel d'offres est composée de Membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO (architecte, maître d'œuvre...)

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres.

Il explique qu'il convient également de procéder à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Après délibération, la commission est composée comme suit (le Maire étant membre de droit):

Membres titulaires	Membres suppléants
Lucie VALO	Yannick LE DOUARIN
Florence NICOLAZO	Sébastien ETIENNE
Claire COCHEREL	Gérard LE BRIS
Mickael NOUËT	Marthe COURMONT

**Réf :** 2020-07/23

**Objet de la délibération : CNAS : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS LOCAUX**

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection d'un délégué élu pour siéger au sein du CNAS.

Après délibération, Mr Sébastien ETIENNE est désigné comme délégué élu à l'unanimité.

**Réf :** 2020-07/24

**Objet de la délibération : FDGDON/ DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne dans le cadre de la lutte contre les nuisibles, Mr Yannick LE DOUARIN comme responsable « Ragondins » et « Taupes » auprès de FDGDON.

**Réf :** 2020-07/25

**Objet de la délibération : RÉFÉRENT – FRELONS ASIATIQUES**

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, il convient de nommer un référent Frelon asiatique sur la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Yannick LE DOUARIN.

**Réf :** 2020-07/26

**Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

Après délibération, Monsieur Bernard LECUYER est nommé Correspondant Défense pour la commune de PLEUGRIFFET.

**Réf :** 2020-07/27

**Objet de la délibération : SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DESIGNATION DU DÉLÉGUÉ**

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection d'un délégué, Référent Sécurité Routière.

Après délibération, Mr Gérard LE BRIS est désigné comme E.R.S.R. à l'unanimité.

**Réf :** 2020-07/28

**Objet de la délibération : TRANSPORT SCOLAIRE : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de deux délégués pour participer à la gestion du transport scolaire.

Après délibération, Mr Alain TOKARSKA et Mme Marthe COURMONT sont désignés comme délégués, à l'unanimité.

-----  
**Réf :** 2020-07/29

**Objet de la délibération : SIVU INCENDIE/ DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au sein du SIVU INCENDIE de ROHAN.

Après délibération, Mr Gérard LE BRIS et Mme Aurélie ROUVRAY sont désignés comme délégués titulaires, et Mr Bernard LECUYER, délégué suppléant à l'unanimité.

-----  
**Réf :** 2020-07/30

**Objet de la délibération : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT ENEDIS**

Après délibération, Madame Claire COCHEREL est désignée comme référente « électricité » auprès d'ENEDIS, afin de participer lors d'incident climatique de grande ampleur, au 1<sup>er</sup> diagnostic sur la commune, d'informer la population tout en assurant la liaison avec la cellule de crise mise en place par ENEDIS, dans le but d'optimiser la réalimentation des clients sur le territoire.

-----  
**Réf :** 2020-07/31

**Objet de la délibération : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT ENEDIS**

Après délibération, Madame Claire COCHEREL est désignée comme référente « Tempête » auprès d'ENEDIS, afin de participer lors d'incident climatique de grande ampleur, au 1<sup>er</sup> diagnostic sur la commune, d'informer la population tout en assurant la liaison avec la cellule de crise mise en place par ENEDIS, dans le but d'optimiser la réalimentation des clients sur le territoire.

-----  
**Réf :** 2020-07/32

**Objet de la délibération : MORBIAHN ENERGIES : DÉSIGNATION DE 2 REPRÉSENTANTS TITULAIRES**

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de deux représentants titulaires qui seront appelés à se réunir en collège électoral pour procéder à l'élection de 49 délégués pour siéger au comité syndical de Morbihan Energies.

Après délibération, Mr Alain TOKARSKA et Mme Claire COCHEREL sont désignés comme délégués titulaires, et Mr Bernard LECUYER, délégué suppléant à l'unanimité.

-----  
**Réf :** 2020-07/33

**Objet de la délibération : PONTIVY-COMMUNAUTÉ : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT – PAYS D'ART ET HISTOIRE**

Après délibération, Monsieur Alain TOKARSKA est désigné comme référent Pays d'Art et Histoire pour représenter la commune auprès de l'office de tourisme de PONTIVY-Communauté. Monsieur Yannick LE DOUARIN est désigné en tant que suppléant.

-----  
**Réf :** 2020-07/34

**Objet de la délibération : PROPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS**

Dans le cadre du renouvellement de la commission communale des Impôts directs, le Conseil Municipal, après délibération, a dressé dans un premier temps une liste de 24 contribuables, qui sera adressée à la Direction Générale des Impôts, qui désignera parmi cette liste, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Parmi ces contribuables, obligatoirement deux commissaires : un titulaire et un suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider la liste suivante qui sera proposée à la Direction Générale des Impôts :

**Proposition de liste des 24 commissaires :**

MR	NOUËT	Mickaël	03/08/1981	13 Pinguiy 56120 PLEUGRIFFET
MME	VALO née OFFREDO	Lucie	17/02/1989	La Ville Guimard 56120 PLEUGRIFFET
MR	LEVEQUE	Stéphane	26/09/1973	5 rue Dr Laënnec 56120 PLEUGRIFFET
MME	ROUILLARD	Anne-Marie	20/01/1967	Lanvieuzezan 56120 PLEUGRIFFET
MR	LE MAY	Sylvain	19/04/1987	La Ville Guimard 56120 PLEUGRIFFET
MR	RENAUD	Christian	22/11/1958	Bel Orient 56120 PLEUGRIFFET
MR	LE GUEN	Yannick	06/03/1968	1 Rue Anne de Bretagne 56120 PLEUGRIFFET
MME	BASELLO née VANDEKERKOVE	Sylvie	17/12/1963	40 Résidence de la Rosaie 56120 PLEUGRIFFET

MR	KERLEAU	Joël	31/07/1955	Le Haut Penhoët 56120 PLEUGRIFFET
MR	CORNET	Jean-Yves	16/06/1952	Porh Conian 56500 REGUINY
MR	LANTRAIN	Albert	16/07/1951	12 Rue Anne de Bretagne 56120 PLEUGRIFFET
MME	COCHEREL née ROBERT	Claire	12/04/1992	4 résidence du Moulin à Vent 56120 PLEUGRIFFET
MME	LE MERCIER née KERLEAU	Josiane	18/02/1952	4 allées des tadomes 56610 ARRADON
MR	GAVAUD	Bernard	15/04/1948	La Haie 56120 PLEUGRIFFET
MME	DARNEAUX née LEFEVRE	Martine	20/03/1960	11 Résidence des Mimosas 56120 PLEUGRIFFET
MR	GUILLAS	Michel	28/04/1971	3 La Chouanière 56120 PLEUGRIFFET
MR	LE DOUARIN	Yannick	02/01/1959	1 Résidence des Hortensias 56120 PLEUGRIFFET
MME	NICOLAZO née GUYOT	Florence	14/12/1971	16 Griffet 56120 PLEUGRIFFET
MR	TOKARSKA	Alain	02/08/1954	12 Résidence des Mimosas 56120 PLEUGRIFFET
MR	LE BRIS	Gérard	29/06/1959	3 La Croix Guen 56120 PLEUGRIFFET
MME	ROLLAND née LE NOAN	Jessica	19/09/1978	15 Résidence des Genêts 56120 PLEUGRIFFET
MME	COURMONT	Marthe	07/09/1951	2 Rue Paul Gauguin 56120 PLEUGRIFFET
MR	LANTRAIN	Anthony	28/02/1981	Le Moulin à Vent 56120 PLEUGRIFFET
MME	ROUVRAY née GUILLEMOT	Aurélie	01/10/1987	La Prince 56120 PLEUGRIFFET

**Réf :** 2020-07/35

**Objet de la délibération : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise en place du dispositif pour cette année 2020.

**Réf :** 2020-07/36

**Objet de la délibération : DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

Les dates de conseil pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 sont fixées comme suit :

- ❖ Le Jeudi 27 août 2020 à 19 h 30
- ❖ Le jeudi 24 septembre 2020 à 19 h 30
- ❖ Le jeudi 22 octobre 2020 à 19 h 30.
- ❖ Le jeudi 19 novembre 2020 à 19 h 30.
- ❖ Le jeudi 17 décembre 2020 à 19 h 30

*Lors de la séance du 9 juillet 2020, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour l'inscription de dossiers supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour de la séance.*

*Les délibérations portent sur :*

- *Installations classées : avis à donner*
- *Demande pour une activité de pâtisserie*
- *Recrutement CUI*

**Réf :** 2020-07/37

**Objet de la délibération : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / AVIS A DONNER**

L'Adjoint chargé du dossier fait part à l'Assemblée de l'arrêté du 2 juin 2020 portant ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle aura lieu du lundi 22 juin 2020 au mardi 21 juillet 2020 inclus, sur la commune de SÉGLIEN, suite à la demande présentée par la SARL GWER ENERGIE, dont le siège est situé « 5 Guergomel » – 56160 SÉGLIEN en vue d'exploiter une installation de méthanisation agricole à cette même adresse.

Cet établissement étant soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur la demande d'enregistrement.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par SARL GWER ENERGIE, sous réserve du respect de la réglementation et des normes environnementales en vigueur.



<b>Réf :</b>	<b>2020-07/38</b>
--------------	-------------------

**Objet de la délibération : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / AVIS A DONNER**

L'Adjoint chargé du dossier fait part à l'Assemblée de l'arrêté du 24 juin 2020 portant ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle aura lieu du 27 juillet 2020 au 24 août 2020 inclus, sur la commune de LA MOTTE, suite à la demande présentée par le GAEC LA MOTTE AUX LOUPS, dont le siège est situé « La Motte aux loups » – 22600 LA MOTTE en vue d'effectuer une extension de l'élevage porcin pour un nouvel effectif de 1 633 animaux équivalents, la construction d'un bâtiment engraissement et la mise à jour du plan d'épandage, à cette même adresse.

Cet établissement étant soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur la demande d'enregistrement.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par le GAEC LA MOTTE AUX LOUPS, sous réserve du respect de la réglementation et des normes environnementales en vigueur.

<b>Réf :</b>	<b>2020-07/39</b>
--------------	-------------------

**Objet de la délibération : DEMANDE POUR UNE ACTIVITÉ DE ROTISSERIE**

Le Maire fait part de la demande d'une personne d'une commune extérieure pour exercer une activité ambulante de roisserie et de plats à emporter sur la commune.

Après délibération, considérant que plusieurs établissements sur la commune, proposent déjà ce genre de prestation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.

Pouvoir est donné au Maire pour l'informer.

<b>Réf :</b>	<b>2020-07/40</b>
--------------	-------------------

**Objet de la délibération : RECRUTEMENT DE CUI**

Le Maire fait part aux élus du nouveau dispositif PEC : Parcours emploi Compétences, qui est un peu similaire au **Contrat Unique d'Insertion (CUI)**. Il est destiné aux personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles d'accès à l'emploi. Il repose sur la mise en place d'un triptyque : emploi - accompagnement - formation.

En contrepartie de la mise en place d'actions d'accompagnement, la commune peut bénéficier d'une prise en charge financière comprise entre 35 et 60 % du SMIC horaires brut.

Aussi, afin d'apporter une aide supplémentaire aux différents services sur la commune, il propose aux élus de réfléchir au recrutement de deux personnes, l'une au niveau des services techniques et l'autre au service Animation / Sport.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour recruter 2 personnes à temps partiel, dans le cadre du nouveau dispositif PEC
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi.
- Autorise le Maire à solliciter une aide auprès de PONTIVY-Communauté
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

*Conseil Municipal du 9 juillet 2020 comprenant les délibérations  
du numéro 2020-07/01 au numéro 2020-07/40.*

*Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur LE BRIS Gérard, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur Alain TOKARSKA, Madame COURMONT Marthe, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur GUILLAS Michel, Madame VALO Lucie, Monsieur NOUET Mickaël, Madame COCHEREL Claire.*

*Excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur LANTRAIN Anthony - Pouvoir donné à Madame VALO Lucie,*

*Excusé(s)*